



ETUDIANT CONCERNE	Typologie du stage	Volume Horaire	Jours de présence possibles dans l'EPLE	Procédures de mise en stage
M1 : SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée)	L'étudiant est en pratique accompagnée . Le tuteur de « terrain » reste en responsabilité des classes.	La durée totale du stage est équivalente à 6 semaines temps plein .	Le jeudi pour les stages filés.	<p>Les stagiaires sont affectés en binômes. Ils ont 3 sessions de stage. Les deux premières sont réalisées dans un établissement A avec un tuteur de terrain A – la session 3 est réalisée dans un autre établissement B avec un autre tuteur de terrain B. Les tuteurs sont identifiés par le corps d'inspection. Pour information, 160 stagiaires cette année sur l'académie de Versailles (et donc 80 mises en stage par l'organisation en binôme).</p> <p><u>Session 1</u> – Etablissement A, Tuteur A : 15/11 au 27/11/2021</p> <p><u>Session 2</u> – Etablissement A, Tuteur A : 2 possibilités . Stage massé du 10/01 au 21/01/2022 . Stage filé : 1 jour par semaine à partir de la fin de la session 1 (temps total à prévoir identique en terme de nombre de jours à la formule massée)</p> <p><u>Session 3</u> – Etablissement B (contexte singulièrement différent de celui de l'établissement A), Tuteur B : 3 possibilités . Stage massé du 14/03 au 25/03/2022 . Stage massé une semaine puis filé . Stage filé : 1 jour par semaine à partir du 14/03/2022</p> <p>Le temps total de stage reste identique quelle que soit la formule choisie Le tuteur sera rémunéré</p>
M2 : Contractuels alternants	L'étudiant est en responsabilité totale de la classe. Il est rémunéré .	6h d'EPS par semaine toute l'année et animation de l'AS sur 7 semaines .	Lundi, mercredi, samedi matin.	<p>Les étudiants candidatent et sont retenus après étude de leur dossier par le corps d'inspection (pour information, 10 contractuels alternants ont pu obtenir un contrat cette année sur l'académie de Versailles). Ces étudiants sont accompagnés par un tuteur de terrain identifié par le corps d'inspection. Ils sont également suivis par un tuteur universitaire. Le tuteur sera rémunéré</p>
M2 : SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée)	L'étudiant est en pratique accompagnée . Le tuteur de « terrain » reste en responsabilité des classes.	6h d'EPS par semaine toute l'année et animation de l'AS sur 7 semaines .	Lundi, mercredi, samedi matin.	<p>Ce stage concerne les étudiants de M2 n'ayant pas obtenu de contrat alternant ou ne souhaitant pas investir cette modalité de stage. Ils sont accompagnés par un tuteur de terrain, identifié par le corps d'inspection. Ils sont également suivis par un universitaire. Pour information, environ 140 stagiaires cette année sur l'académie de Versailles. Le tuteur sera rémunéré</p>